

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 25 MARS 2016

L'an deux mille seize, le **25 mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 mars 2016, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

**Etaient Présents** : Michel LE ROUX (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Jean-Paul PINAUD, Bernadette CORJON (a reçu procuration de Jean-Luc LAUVERJAT), Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE (a reçu procuration d'Eliane COGNOT), Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Dorothee GALOPIN), Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Véronique DAL PONT), Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT (a reçu procuration de Philippe MOREAU), Maryse TRIPIER, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, Guy BENTEO, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Eliane COGNOT (a donné procuration à Annie GREGOIRE), Jean-Luc LAUVERJAT (a donné procuration à Bernadette CORJON), Véronique DAL PONT (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU), Dominique DE WILDE (a donné procuration à Michel LE ROUX), Dorothee GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc PICARD), Philippe MOREAU (a donné procuration à Monique PIOT)

Jean-Marc SECQUEVILLE est nommé secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence en mémoire des victimes des attentats qui ont eu lieu à Bruxelles en début de semaine.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 11 mars 2016 est adopté avec 18 voix pour et 5 contre (Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS et Dominique DENIS).

Madame Monique Piot déplore que le Conseil Municipal ait été convoqué en urgence pour se prononcer sur l'achat d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, et qu'un adjoint au maire, qui avait lors de la réunion du Conseil une bonne connaissance du dossier, ait finalement acheté cette même licence lors de la vente aux enchères. Elle trouve anormal que cet adjoint, partie prenante lors de la vente, ait participé à la décision du Conseil, qualifiant cette situation de délit de favoritisme ou de prise illégale d'intérêt. S'il souhaitait acquérir cette licence, il aurait dû s'abstenir de participer à la réunion du Conseil, son discours ayant pu influencer les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a été informé de l'acquisition de la licence par cet adjoint qu'une fois la vente aux enchères achevée.

Madame Isabelle Cailleau et Monsieur Raul Da Silva Bras soulignent que leur vote respectif n'a pas été influencé par les arguments développés lors des débats et pensent que chaque conseiller a voté suivant sa conscience.

Madame Sophie Malgouris précise que l'achat de la licence n'est pas en soi le problème, mais qu'étant partie-prenante et ayant manifestement pris des renseignements, cet adjoint aurait dû s'abstenir.

A la demande de Monsieur Jean-Marc Secqueville, Mesdames Monique Piot, Maryse Tripier et Dominique Denis précisent que les arguments développés par l'adjoint au maire les ont, pour leur part, influencés dans leur vote respectif.

A la demande de Madame Monique Piot, Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marc Secqueville rappellent les circonstances de la convocation en urgence du conseil municipal. Les adjoints au maire, lors de leur réunion hebdomadaire, ont souhaité que le Conseil se prononce sur l'acquisition par la Commune de cette licence, ne souhaitant pas prendre cette décision seuls. Cette licence étant vendue aux enchères, Monsieur le Maire n'aurait pas pu, de toute manière, participer à la vente sans une délibération du Conseil l'autorisant à enchérir pour le compte de la Commune. La convocation du Conseil en urgence, au vue de la date de la vente aux enchères, était donc tout à fait réglementaire.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- L'école élémentaire devrait bénéficier d'une ouverture de classe à la rentrée 2016-2017 ; celle-ci sera confirmée en juin prochain.
- Les travaux sur l'ancien emplacement du magasin Atac étant terminés, la vente devrait être prochainement finalisée avec le Groupe Schiever. Une attestation conjointe confirmant la levée des conditions et réserves prévues au protocole d'accord va être signée, préalablement à la signature des actes définitifs.
- Concernant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) devra être prochainement validé. Un schéma de principe sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil en Commission qui aura lieu le vendredi 15 avril à 20h.
- Les actes de vente relatifs à la parcelle AK 83, située rue Pasteur, que la Commune a préemptée au cours du dernier trimestre 2015, ont été signés vendredi 18 mars 2016.
- Une expertise technique de la nouvelle station d'épuration va être menée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie le 28 avril prochain (contrôles des équipements de surveillance, des procédures de suivi, etc.). Concernant l'avancement des travaux, les plantes ont été installées dans la serre ; les aménagements extérieurs sont encore en cours.
- La remise des prix du label départemental « Village fleuri » aura lieu le mardi 29 mars à Olivet. Un arbre « liquidambar » sera offert à la Commune pour l'obtention du label « Village fleuri ».
- Un bilan de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitant (OPAH) a été présenté à la Communauté de Communes. A ce jour, près de 844 705 euros de travaux de rénovation de l'habitat, réalisés par des entreprises locales, ont été aidés par l'OPAH. De 2012 à 2015, 126 projets ont été éligibles. Le dispositif est prolongé pour une année supplémentaire en 2016.
- Le SIVLO accueille d'avril à juillet un stagiaire qui va réaliser une étude sur la renaturation du Vernisson, sur la portion allant du déversoir de l'étang aval à l'ancienne nationale, ainsi que sur la création d'une liaison piétonne entre la mairie et les étangs de pêche et de loisirs.

## **INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 06 avril 2016 à 19h à La Chapelle sur Aveyron.
- Le chantier de l'espace des étangs est suspendu, en attente du choix de la nouvelle entreprise pour le lot « Electricité ». A l'occasion de la signature du contrat régional à Lorris, le bâtiment a été visité le 18 mars dernier, en présence du Président de la Région Centre, du Président du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, des Parlementaires, des Présidents des Communautés de Communes du Betz et de la Cléry, de Château-Renard, de Châtillon-Coligny, des Quatre Vallées et de Lorris. Une visite à destination des Conseillers Municipaux de Nogent sur Vernisson sera organisée le 09 avril prochain par la Communauté de Communes.
- Concernant l'élaboration du schéma de mutualisation des services, des ateliers thématiques pour les agents et les élus auront lieu le 05 avril prochain.
- La réunion d'information concernant la fusion des intercommunalités a eu lieu le 24 mars dernier à l'espace Colette. Un état des lieux des compétences exercées par les trois intercommunalités a été présenté aux conseillers municipaux.

## **DECISIONS FINANCIERES**

- Réparation de la nacelle : 1995.89 €
- Matériaux pour travaux d'évacuation des eaux pluviales rue du Gué Colas : 1203.26 €

## **ORDRE DU JOUR**

### **1/ Budget principal / Affectation du résultat 2015**

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, rappelle le résultat constaté au compte administratif 2015 du budget principal, soit 841 320.14 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal 2015, soit 841 320.14 euros, comme suit :

- 430 834.77 € en recettes d'investissement 2016 (compte 1068)
- 410 485.37 € en recettes de fonctionnement 2016 (compte 002)

## 2/ Vote des taux d'imposition 2016

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition 2015 pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire les taux d'imposition, et de les fixer ainsi pour l'année 2016 :

    Taxe d'habitation : 11.02

    Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.63

    Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.84

Au cours des débats, Madame Bernadette CORJON précise que le produit attendu pour l'année 2016 s'élève à 728 464 euros. A la demande de Madame Monique Piot, il est précisé que le produit attendu en 2015 s'élevait à 711 796 euros, et que le produit perçu a été finalement de 716 739 euros. Madame Bernadette CORJON rappelle au Conseil Municipal que même si les taux d'imposition des taxes locales n'augmentent pas, les bases de l'Etat sont réévaluées chaque année.

## 3/ Budget principal / Budget primitif 2016

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016, qui s'établit comme suit :

|                       | <b>Dépenses</b>        |              | <b>Recettes</b>       |
|-----------------------|------------------------|--------------|-----------------------|
| <b>Fonctionnement</b> | <b>2 245 830. 37 €</b> |              | <b>2 245 830. 37€</b> |
| <b>011</b>            | 671 535.00 €           | <b>013</b>   | 12 000.00 €           |
| <b>012</b>            | 900 000.00 €           | <b>70</b>    | 99 800.00 €           |
| <b>14</b>             | 5 000.00 €             | <b>73</b>    | 1 395 222.00 €        |
| <b>65</b>             | 243 568.00 €           | <b>74</b>    | 300 323.00 €          |
| <b>66</b>             | 39 110.00 €            | <b>75</b>    | 28 000.00 €           |
| <b>67</b>             | 3 100.00 €             | <b>002</b>   | 410 845.37 €          |
| <b>68</b>             | 100 000.00 €           |              |                       |
| <b>022</b>            | 38 137.37 €            |              |                       |
| <b>023</b>            | 245 380.00 €           |              |                       |
| <br>                  |                        |              |                       |
| <b>Investissement</b> | <b>1 269 988.00 €</b>  |              | <b>1 269 988.00 €</b> |
| <b>20</b>             | 22 798.00 €            | <b>13</b>    | 7 700.00 €            |
| <b>21</b>             | 433 500.00 €           | <b>15</b>    | 100 000.00 €          |
| <b>23</b>             | 673 880.00 €           | <b>16</b>    | 0.00 €                |
| <b>16</b>             | 94 810.00 €            | <b>10</b>    | 510 834.77 €          |
| <b>020</b>            | 45 000.00 €            | <b>1068</b>  | 430 834.77 €          |
|                       |                        | <b>024</b>   | 200 000.00 €          |
|                       |                        | <b>021</b>   | 245 380.00 €          |
|                       |                        | <b>R 001</b> | 206 073.23 €          |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016.

Au cours des débats, Madame Bernadette CORJON donne des précisions sur les prévisions budgétaires :

- Intégration de la prise en charge communale de la classe de mer organisée par l'école élémentaire
- Diminution de la cotisation annuelle au Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Baisse de la DGF dans les mêmes proportions qu'en 2015

Madame Bernadette CORJON expose également la proposition de la Commission des Finances d'inclure une provision pour charges à hauteur de 100 000 euros, permettant de bloquer concrètement les fonds, afin d'anticiper sur les dépenses à venir.

Madame Dominique Denis constate que les crédits d'acquisition pour la médiathèque ont été reportés et souhaiterait que l'on incite la responsable de la médiathèque à les utiliser pour enrichir le fonds documentaire. Monsieur le Maire précise qu'un spectacle sera prochainement organisé à la médiathèque.

Suite aux demandes de Madame Maryse Tripier, il est précisé que l'augmentation prévisionnelle du point d'indice relatif à la rémunération des agents et des élus, ainsi que la perception du loyer du logement au château, ont été pris en compte.

#### 4/ Budget Eau et Assainissement / Affectation du résultat 2015

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, rappelle le résultat constaté au compte administratif 2015 du budget Eau et Assainissement, soit 73 159.54 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) : 73 159.54 €
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) : 40 956.57 €

#### 5/ Budget Eau et Assainissement / Budget primitif 2016

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016, qui s'établit comme suit :

|                       | <b>Dépenses</b>     |             | <b>Recettes</b>     |
|-----------------------|---------------------|-------------|---------------------|
| <b>Exploitation</b>   | <b>188 542.19 €</b> |             | <b>188 542.19 €</b> |
| <b>011</b>            | 88 177.29 €         | <b>70</b>   | 72 000.00 €         |
| <b>042</b>            | 89 364.90 €         | <b>74</b>   | 3 469.26 €          |
| <b>66</b>             | 0.00 €              | <b>75</b>   | 5 049.24 €          |
| <b>67</b>             | 5 000.00 €          | <b>042</b>  | 34 864.15 €         |
| <b>022</b>            | 6 000.00 €          | <b>R002</b> | 73 159.54 €         |
| <br>                  |                     |             |                     |
| <b>Investissement</b> | <b>697 366.37 €</b> |             | <b>697 366.37 €</b> |
| <b>20</b>             | 10 000.00 €         | <b>13</b>   | 490 740.90 €        |
| <b>21</b>             | 10 000.00 €         | <b>16</b>   | 76 304.00 €         |
| <b>23</b>             | 603 660.00 €        | <b>10</b>   | 0.00 €              |
| <b>16</b>             | 19 210.00 €         | <b>040</b>  | 89 364.90 €         |
| <b>040</b>            | 34 864.15 €         | <b>R001</b> | 40 956.57 €         |
| <b>020</b>            | 19 632.22 €         |             |                     |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2016.

#### 6/ Fonds de soutien à l'investissement public local / Demandes de subvention

##### 6-1/ Mise en accessibilité des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2015-062 en date du 27 novembre 2015 relative à l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, indiquant les travaux de mise en accessibilité à réaliser pour le patrimoine, comprenant une estimation financière et une programmation pluriannuelle de ceux-ci.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet pourrait être éligible d'une part au Fonds de Soutien à l'Investissement public local, créé pour l'exercice 2016, d'autre part au Contrat Régional de Pays mené par la Région Centre, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention sur les quatre premières années de réalisation de l'Ad'AP, notamment auprès du FSIL.

Le coût prévisionnel des travaux de mise en accessibilité, pour la période allant de 2016 à 2019, s'élève à 108 075 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

| <b>Dépenses HT</b>                         |                     | <b>Recettes</b>               |                     |
|--|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| <b>Mise aux normes Accessibilité</b>       | <b>108 075.00 €</b> | <b>FSIL (50 %)</b>            | <b>54 037.00 €</b>  |
| <i>Mairie</i>                              | <i>15 200.00 €</i>  |                               |                     |
| <i>Cabinet médical</i>                     | <i>9 740.00 €</i>   | <b>Autres financements</b>    |                     |
| <i>Restaurant scolaire</i>                 | <i>15 550.00 €</i>  | <b>- Pays Gâtinais (30 %)</b> | <b>34 422.00 €</b>  |
| <i>Gymnase / OTSI</i>                      | <i>12 080.00 €</i>  |                               |                     |
| <i>WC public</i>                           | <i>3 000.00 €</i>   |                               |                     |
| <i>Dojo</i>                                | <i>18 710.00 €</i>  | <b>Autofinancement</b>        | <b>21 616.00 €</b>  |
| <i>Maison des Loisirs et de la Culture</i> | <i>4 970.00 €</i>   |                               |                     |
| <i>Château</i>                             | <i>28 825.00 €</i>  |                               |                     |
| <b>Total Dépenses HT</b>                   | <b>108 075.00 €</b> | <b>Total Recettes</b>         | <b>108 075.00 €</b> |

- SOLLICITE une subvention de 54 037 euros au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de mise en accessibilité prévus pour la période 2016-2019, soit 50 % du montant du projet,

- SOLLICITE une subvention de 34 422 euros au titre du Contrat Régional de Pays mené par la Région Centre, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, pour les travaux de cette même période, soit 30 % du montant du projet,

- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Au cours des débats, à la demande de Madame Dominique Denis, Monsieur Jean-Marc Secqueville rappelle que les travaux de mise en accessibilité des bâtiments ont été estimés par le bureau de contrôle qui a réalisé l'Ad'AP, mais que l'on ne peut exclure certaines variations (travaux en régie, négociations, etc.).

## **6-2/ Programme de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, préconisé en 2016 par la Commission Eau et Assainissement.

Ces travaux ont fait l'objet des estimations suivantes :

- Viabilisation du terrain du futur Centre d'Incendie et de Secours : 35 422,84 euros HT
- Renouvellement de la canalisation d'eaux usées Rue du 11 novembre : 168 204.93 euros HT

Ce programme de travaux pourrait être éligible au Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (pour la totalité des travaux), ainsi qu'aux aides financières de l'Agence de l'Eau (uniquement pour les travaux de renouvellement de canalisation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

| <b>Dépenses</b>                       |                     | <b>Recettes</b>  |                     |
|---------------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| <b>Renouvellement canalisation EU</b> | <b>168 204.93 €</b> | <b>Subventions</b>                                       | <b>152 275.35 €</b> |
| <i>Travaux</i>                        | <i>168 204.93 €</i> | <i>FSIL (50 % sur le global)</i>                         | <i>101 813.88 €</i> |
|                                       |                     | <i>Agence de l'Eau</i>                                   | <i>50 461.47 €</i>  |
|                                       |                     | <i>(30% sur le renouvellement de la canalisation EU)</i> |                     |
| <b>Viabilisation Terrain du SDIS</b>  | <b>35 422.84 €</b>  | <b>Autofinancement</b>                                   | <b>51 352.42 €</b>  |
| <i>Travaux Extension réseau EU</i>    | <i>35 422.84 €</i>  |  |                     |
| <b>Total des dépenses</b>             | <b>203 627.77 €</b> | <b>Total des recettes</b>                                | <b>203 627.77 €</b> |

- SOLLICITE une subvention d'un montant de 101 813.88 euros, soit 50 % de l'ensemble des travaux du programme, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local,
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour les travaux de renouvellement de canalisation, une subvention à hauteur de 30 % soit un montant de 50 461,47 euros.
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités

## **7/ Intégration de parcelles de voirie dans le réseau routier communal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'aménagement de la Zone Artisanale « Près la Forêt » et du lotissement dit « Bellevue », la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny a rétrocédé à l'euro symbolique les parcelles de voiries aménagées suivantes :

### **Zone artisanale « Près la Forêt »**

| Section | Numéro | Lieu-dit         | Surface          |
|---------|--------|------------------|------------------|
| A       | 469    | Près de la Forêt | 00 ha 85 a 32 ca |
| A       | 470    | Près de la Forêt | 00 ha 01 a 48 ca |
| A       | 476    | Les Fiettes      | 00 ha 11 a 29 ca |
| A       | 477    | Les Fiettes      | 00 ha 04 a 26 ca |
| A       | 488    | Les Fiettes      | 00 ha 00 a 93 ca |
| A       | 536    | Les Fiettes      | 00 ha 01 a 82 ca |
| A       | 561    | Près de la Forêt | 00 ha 06 a 84 ca |
| A       | 564    | Près de la Forêt | 00 ha 01 a 77 ca |
| A       | 566    | Près de la Forêt | 00 ha 04 a 23 ca |

### **Lotissement dit « Bellevue »**

| Section | Numéro | Lieu-dit               | Surface          |
|---------|--------|------------------------|------------------|
| AE      | 68     | La Croix Saint Jacques | 00 ha 00 a 02 ca |
| AE      | 72     | La Croix Saint Jacques | 00 ha 07 a 33 ca |
| AE      | 78     | La Croix Saint Jacques | 00 ha 02 a 47 ca |

Cette rétrocession des parcelles de voiries aménagées a été approuvée par la délibération du Conseil Municipal n° 2012-065 en date du 07 décembre 2012. Un acte de vente à l'euro symbolique a été signé en l'étude de Me Dubois-Garot le 25 juin 2013.

Il convient désormais d'intégrer ces parcelles dans le réseau public routier communal, afin qu'elles disposent de la protection juridique correspondante (inaliénabilité et imprescriptibilité) et que les pouvoirs de police du Maire puissent s'y appliquer.

Cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies. Aux termes de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcées par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE le classement dans la voirie communale des parcelles de voirie aménagées rétrocédées à la Commune par la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, et mentionnées dans la présente délibération,
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique Piot signale au Conseil Municipal des arbres dangereux, situés le long de l'avenue Tribout. Monsieur le Maire précise que le constat a été fait par les services communaux lors de l'abattage d'un autre arbre. Monsieur Jean-Marc Secqueville précise que les trois acacias concernés devraient être abattus prochainement, en raison de leur état, et que le problème a été soumis à la Commission « Environnement et Espaces Verts ».

Madame Monique Piot s'interroge sur les arbres situés à proximité immédiate de la serre de la nouvelle station d'épuration. Monsieur le Maire précise qu'une action commune d'élagage va être menée avec la propriétaire riveraine.

Fin de séance : 21 h 05

| <b>Membres du Conseil Municipal présents<br/>lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016</b> |                          |                         |                    |
|---|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| Michel LE ROUX  | Eliane COGNOT            | Jean-Paul PINAUD        | Jean-Luc LAUVERJAT |
| Bernadette CORJON   | Jean-Marc<br>SECQUEVILLE | Simone TOUCHARD         | Jean-Loup OUDIN    |
| Sylvain PHILIPPOT   | Annie GREGOIRE           | Gratiane DES<br>DORIDES | Jean-Luc PICARD    |
| Isabelle CAILLEAU   | Véronique DAL PONT       | Dominique DE WILDE      | Raul DA SILVA BRAS |
| Dorothée GALOPIN  | Monique PIOT             | Maryse TRIPIER          | Philippe MOREAU    |
| Sophie MALGOURIS  | Dominique DENIS          | Guy BENTEIO             |                    |